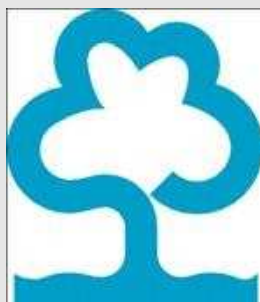


Rapport annuel

SIAEP DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE..... 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE..... 4
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 5
 - CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU..... 5
 - RESSOURCES EN EAU..... 6
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS 8
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 9
 - LONGUEUR DU RESEAU10
- SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....10**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE11
 - VERIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF.....12
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE13
 - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 200015
 - RECETTES D'EXPLOITATION.....17
 - ETAT DE LA DETTE17
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....18**
 - QUALITE DE L'EAU.....18
 - PERFORMANCE DU RESEAU.....19
 - INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE.....20
 - INDICATEURS SUR LA QUALITE DU SERVICE.....20
 - INDICATEURS A CARACTERE SOCIAL.....22
 - INDICATEURS PATRIMONIAUX22
- **OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES ET A VENIR.....25**
 - TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE25
 - TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE.....25
 - RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB.....26
 - REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE26

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet est un SIVU. Il regroupe les communes d'Adainville, Bourdonne, Condé-sur-Vesgre, Emancé, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion et Saint-Léger-en-Yvelines.

Environ 13 247 habitants (données INSEE) sont desservis par le service d'eau potable.

Le service public d'eau potable dessert 5 817 abonnés au 31/12/2014 (5 736 au 31/12/2013).

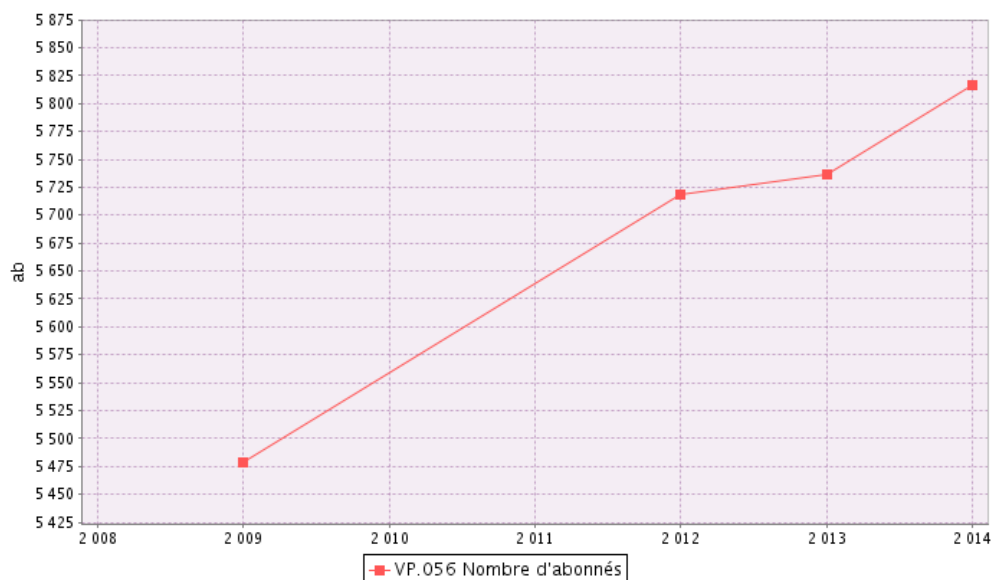
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
ADAINVILLE	393	389	4	393	0%
BOURDONNE	271	270	5	275	+1,48%
CONDE-SUR-VESGRE	503	521	4	525	+4,37%
EMANCE	365	363	4	367	+0,55%
GAZERAN	503	528	12	540	+7,35%
GRANDCHAMP	130	128	1	129	-0,77%
HERMERAY	502	496	10	506	+0,79%
LA BOISSIERE-ECOLE	332	326	7	333	+0,3%
LA HAUTEVILLE	142	135	4	139	-2,11%
LE TARTRE-GAUDRAN	19	19	0	19	0%
LES BREVIAIRES	434	436	7	443	+2,1%
MITTAINVILLE	269	264	5	269	0%
POIGNY-LA-FORET	436	425	9	434	-0,46%
RAIZEUX	408	403	7	410	+0,49%
SAINT-HILARION	373	370	4	374	+0,26%
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	655	651	10	661	+0,91%
Total	5 735	5 724	93	5 817	+1,43%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,11 abonnés/km au 31/12/2014 (20,49 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2014 (2,31 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 112,43 m³/abonné au 31/12/2014. (116,9 m³/abonné au 31/12/2013).



■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet exerce les compétences suivantes :

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est Véolia Eau en vertu d'un contrat et de son avenant ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2018.

Le seul avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/07/2008	Modification de la fréquence des relevés de compteurs et de la facturation Modification de la formule d'indexation du tarif délégué

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil, des ressources en eau
-----------------------	--

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU

Lien contractuel	Sens	Usage	Co contractant	Caractéristique	Date d'effet	Durée ou échéance [an]
Convention	Import	Permanent	SIRYAE	Sécurité d'alimentation pour la partie Nord-Ouest du SIAEP de la Forêt de Rambouillet	11/04/2006	31/12/2011
Convention	Export	Secours	HADREP			
Convention	Import Export	Secours	Ville de Rambouillet	Conditions techniques et financières du nouveau raccordement et de la vente d'eau	01/11/2005	31/12/2012 (tacite reconduction par 3 années)

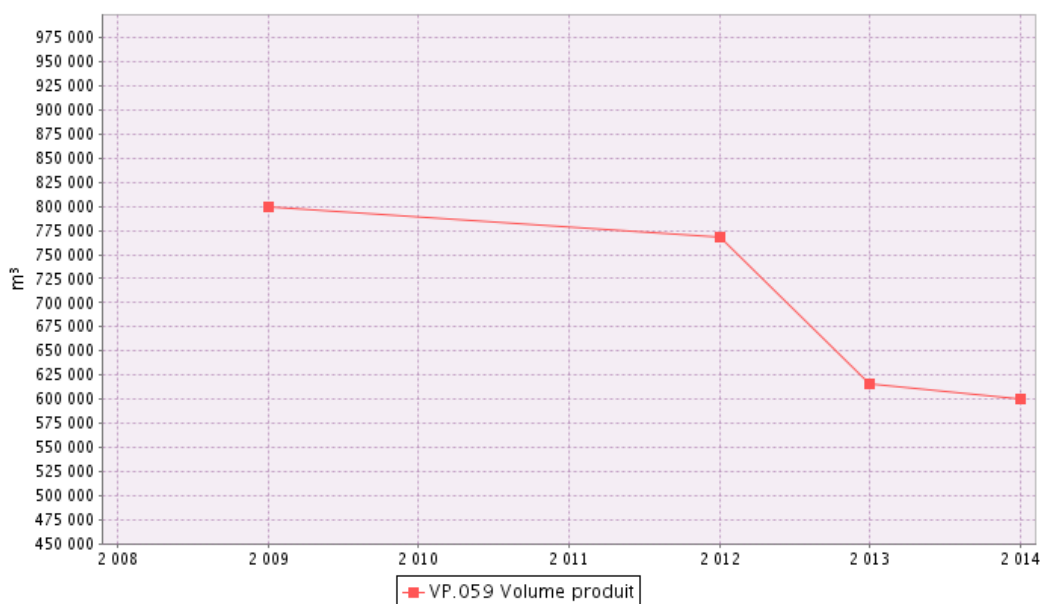
La convention avec le SIRYAE est arrivée à échéance fin 2011. La convention n'a, pour l'instant, pas été reconduite.

La convention avec l'HADREP est en cours de négociation.

■ RESSOURCES EN EAU

• Volumes produits

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
F ST LEGER TRANSFO P1	8 217	0	-100%	60
F ST LEGER P2 CHATEAU	8 218	0	-100%	60
Forage de la Noue Plate	365 749	421 356	15,2%	80
Forage LES BREVIAIRES	63 383	56 046	-11,6%	20
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO	111 603	52 528	-52,9%	60
Forage F GAZERAN P2 CHATEAU	21 531	66 476	208,8%	60
F HERMERAY P1 CHATEAU	18 624	1 554	-91,7%	20
F HERMERAY P2 TRANSFO	18 624	1 546	-91,7%	20
Total du volume produit (V1)	615 949	599 506	-2,7%	70,11



La diminution des volumes produits en 2014 s'explique par l'arrêt des forages de St Léger en Yvelines consécutif à la mise en service de l'import du SYMIPERR (usine de la Saradinerie). Une baisse de la productivité des forages d'Hermeray est également enregistrée depuis 2012. L'intérêt de conserver ces forages en exploitation doit être discuté.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % = aucune action ;
- 20 % = études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % = avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral ;

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

- *Importations d'eau*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
SIRYAE	20.400	1.700	-91,7%	80%
HADREP	0	0		
SYMIPERR	150.051	162.485	+8,3%	80%
Rambouillet	13.506	93	-99,3%	50%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	183.957	164.278	-10,7%	80%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m ³]	2013	2014	Variation
Ressources propres	615.949	599.506	-2,7 %
Importations	183.957	164.278	-10,7 %
Total général	799.906	763.784	-4,5 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation [%]
Clients municipaux	90	89	-1,1%
Clients individuels	5 641	5 724	1,47%
- - Dont clients individuels (Loi SRU)	45	92	104,4%
- - Dont clients industriels	4	4	0%
Clients autres collectivités	2	2	0%
Nombre total d'abonnements	5 774	5 860	1,60%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

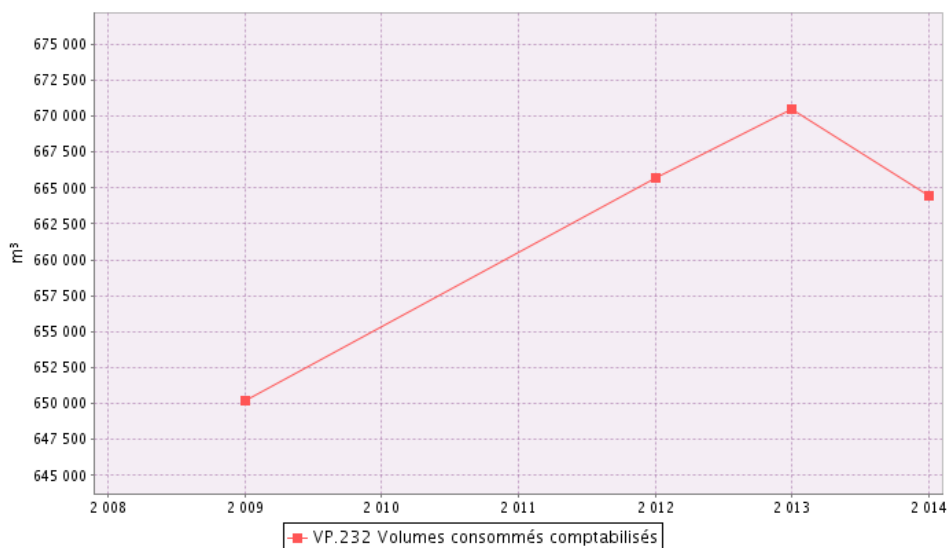
Un abonné peut avoir plusieurs abonnements (compteurs verts, plusieurs habitations...). Ainsi le nombre d'abonnements est supérieur au nombre d'abonnés.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	670 527	664 467	-0,9%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V₇)	670 527	664 467	-0,9%
Service de Rambouillet ⁽²⁾	110	5	-95,4%
Service de l'HADREP ⁽²⁾	0	0	0%
Total vendu à d'autres services (V₃)	110	5	-95,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



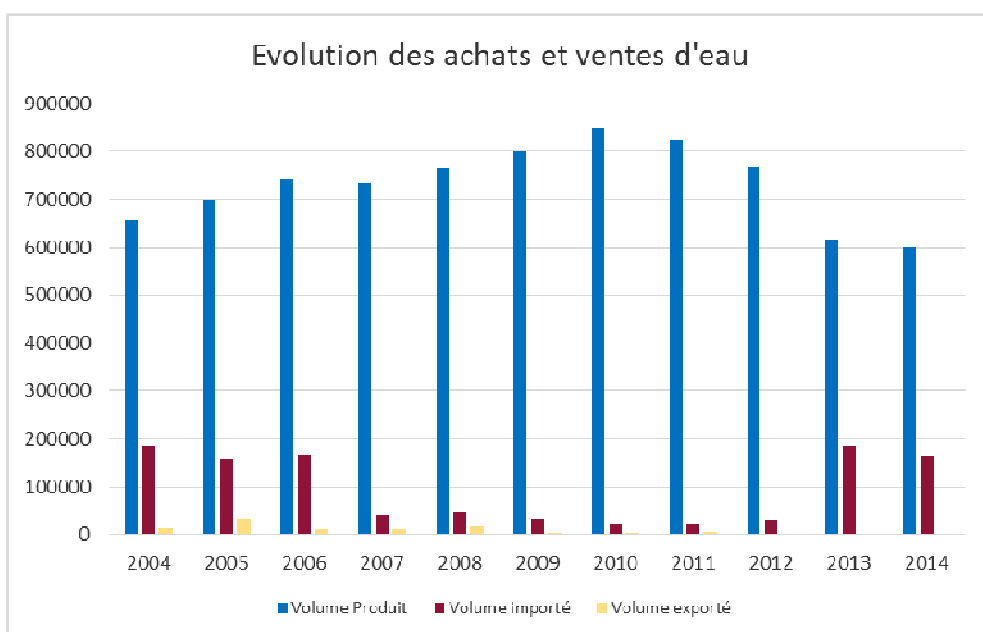
Volumes [m ³]	2013	2014	Variation [%]
Volume produit	615 949	599 506	-2,7%
Volume importé	183 957	164 278	-10,7%
Volume exporté	110	5	-95,5%
Volume mis en distribution	799 796	763 779	-4,5%
Volume vendu aux abonnés sur le périmètre dont*	670 527	664 467	-0,9%
- clients municipaux	6 907	7 179	+3,9%
- clients individuels	663 620	657 288	-0,9%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 114 m³ par an en 2014. Elle était de 117 m³ en 2013.

• *Détail des exportations d'eau*

Fournis seur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
SIRYAE	20 400	1700	-91,7%	80%
SYMIPERR	150 051	162 485	+8,3%	80%
Rambouillet	13 506	93	-99,3%	50%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	183 957	164 278	-10,7%	80%

Évolution des volumes mis en distribution



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
Linéaire du réseau hors branchements (m)	272 820	276 092	278 965	279 741	279 741	0 %
Longueur renouvelée (m)			4669	1108	8870	+800%

Au cours des 5 dernières années, 14,65 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de Véolia Eau sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie variable proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Le délégataire procède au relevé des compteurs deux fois par an :

- un relevé au printemps du 15 avril à fin juin
- un relevé à l'automne du 15 octobre à fin décembre

Pour chaque abonné, l'intervalle entre deux relevés est constant, avec une tolérance de 7 jours.

L'abonné est facturé :

- début juillet de l'année n : l'abonnement d'avance correspondant au deuxième semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé d'automne (année n-1) et le relevé de printemps (année n)
- début janvier de l'année n+1 : l'abonnement d'avance correspondant au premier semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé de printemps (année n) et le relevé d'automne (année n).

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé deux fois par an, au 1er juillet de l'année n et au 1er janvier de l'année n+1.

La rémunération du délégataire résulte de l'application du tarif de base suivant :

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en € hors taxes :

Abonnement semestriel
30 € HT/semestre

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en € hors taxes par mètre cube consommé :

Tranche de consommation par semestre	Prix au mètre cube
De 0 m ³ à 25 m ³ inclus	0,4043 € HT
au-delà de 25 m ³	0,9421 € HT

Ces tarifs de base sont définis dans les conditions économiques connues au 1er juillet 2006.

Date de première application du tarif de base : 1er janvier 2007

La part « Collectivité » est fixée à 1,04 €/m³ pour 2014.

■ VERIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF

- *Formule d'indexation*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{SCh}{S_0 Ch_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,27 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,08 \frac{CoefRaccordement \times ETV}{ETV_0}$$

- *Identification des paramètres*

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2006 :

$S_0 = 402,4$, indice régional des salaires du BTP pour l'Île de France

$Ch_0 = 1,7804$, coefficient départemental des charges salariales pour les Yvelines

$TP10a_0 = 108,6$, indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$FSD1_0 = 110,5$, indice des frais et services divers – modèle de référence n°1

$ETV_0 = 103,3$, indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert

- *Indexation du tarif*

Le tarif du 1^{er} semestre 2014 est calculé en se basant sur les indices connus au 1^{er} octobre 2013 (publication au MTBP), soit :

$S = 485,4$, valeur connue au 13 septembre 2013

$Ch = 1,7956$, valeur connue au 13 septembre 2013

$TP10a = 135,5$, valeur connue au 30 septembre 2013

$FSD1 = 130,5$, valeur connue au 30 septembre 2013

$ETV = 123,1$, valeur connue au 30 septembre 2013

Coefficient de raccordement : 1,033 (valeur INSEE du 2 avril 2009)

Coefficient de raccordement de nouvelle base 100 - 2010 : 1,1936 (valeur INSEE du 29 mars 2013)

- *Application de la formule*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{485,4 \times 1,7956}{402,4 \times 1,7804} + 0,12 \frac{135,5}{108,6} + 0,27 \frac{130,5}{110,5} + 0,08 \frac{1,033 \times 1,1936 \times 123,1}{103,3} = 1,198432$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,198432

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2014 sont les suivants :

$$R_{fixe} = K_1 \times R_{fixe_0} = 1,198432 \times 30,00 = 35,95 \text{ €}$$

Valeur retenue par le délégataire : 35,95 €

$R_{variable} = K_1 \times R_{variable_0} = 1,198432 \times 0,4043 = 0,4845 \text{ €/m}^3$ de 0 m³ à 25 m³ inclus

Valeur retenue par le délégataire : 0,4845 €/m³

$R_{variable}' = K_1 \times R_{variable_0}' = 1,198432 \times 0,9421 = 1,1290 \text{ €/m}^3$ au-delà de 25 m³

Valeur retenue par le délégataire : 1,1290 €/m³

L'indexation des rémunérations perçues par le délégataire est conforme au contrat de délégation.

L'Indice EMT doit être multiplié par un coefficient de raccordement de 1,033 (fixé par l'INSEE) en date du 2 avril 2009 pour obtenir l'indice EMTt utilisé dans la formule.

A compter du 31 octobre 2012, l'indice EMT « moyenne tension tarif vert A » a été supprimé par l'INSEE. Il est remplacé par l'indice ETVA5 « Electricité tarif vert A5 option de base ». La publication de cet indice sur une nouvelle base 100 – année 2010 (INSEE, 29 mars 2013) induit un coefficient de raccordement égal à 1,1936.

SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais de fermeture ou d'ouverture de l'alimentation en eau :	62,39 € HT au 01/01/2014
	62,70 € HT au 01/01/2015
Frais d'accès au service semestriels :	35,95 € HT au 01/01/2014
	36,17 € HT au 01/01/2015

● Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	3595	36,17	+0,6%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 25 m ³)	0,4845	0,4875	+0,6%
(tranches en m ³ /semestre)	N° 2 (au-delà de 25 m ³)	1,1290	1,1360	+0,6%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0	0	0
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 25 m ³)	1,04	1,14	+9,6%
(tranches en m ³ /an)	N° 2 (au-delà de 25 m ³)	1,04	1,14	+9,6%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0695	0,0695	+0%
	TVA	5,5%	5,5%	0%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet est imposé à deux taux différents sur son territoire, l'un à 0,22 €/m³, l'autre à 0,41 €/m³. Ce taux dépend de l'état écologique des bassins versants où sont situées les différentes communes et est fixé par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie. Le territoire du SIAEP de la Forêt de Rambouillet est situé sur deux unités hydrographiques différentes, l'une en bonne état, l'autre en mauvais état écologique. Etant donné qu'un plus grand nombre de communes et une population plus importante sont situées sur l'unité hydrographique en mauvaise état écologique, et donc taxé à 0,41 €/m³ qu'à 0,22 €/m³.

Le taux est de 0,22 €/m³ sur les communes d'Emancé, Gazeran, Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux et Saint-Hilarion (représentant environ 5.700 habitants sur 13 242) et de 0,41 €/m³ pour les autres communes membres du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/06/2015 effective à compter du 01/07/2015 fixant les tarifs de la part syndicale du service d'eau potable
- Délibération du 22/12/2006 effective à compter du 01/01/2007 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la part du délégataire et sa formule de révision (Délibération validant le choix du délégataire de la DSP, du contrat de DSP et de

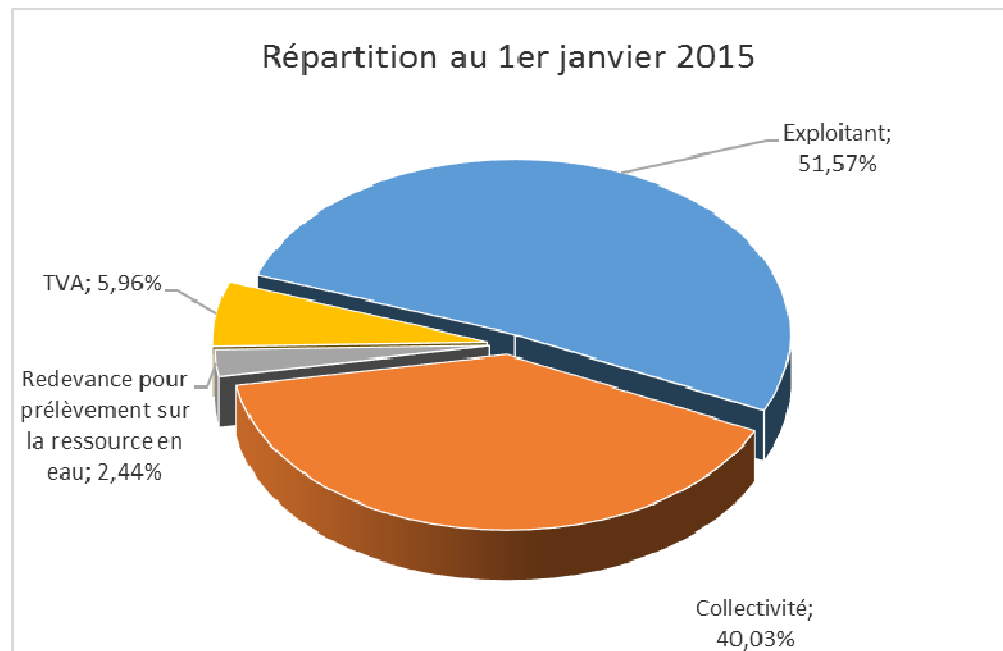
règlement de service).

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	175,16	176,24	+0,6%
Collectivité	124,8	136,8	+9,6%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,34	8,34	+0,0%
TVA	19,6	20,38	+4%
Total [€ TTC]	327,88	341,76	+4,2%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,36 %

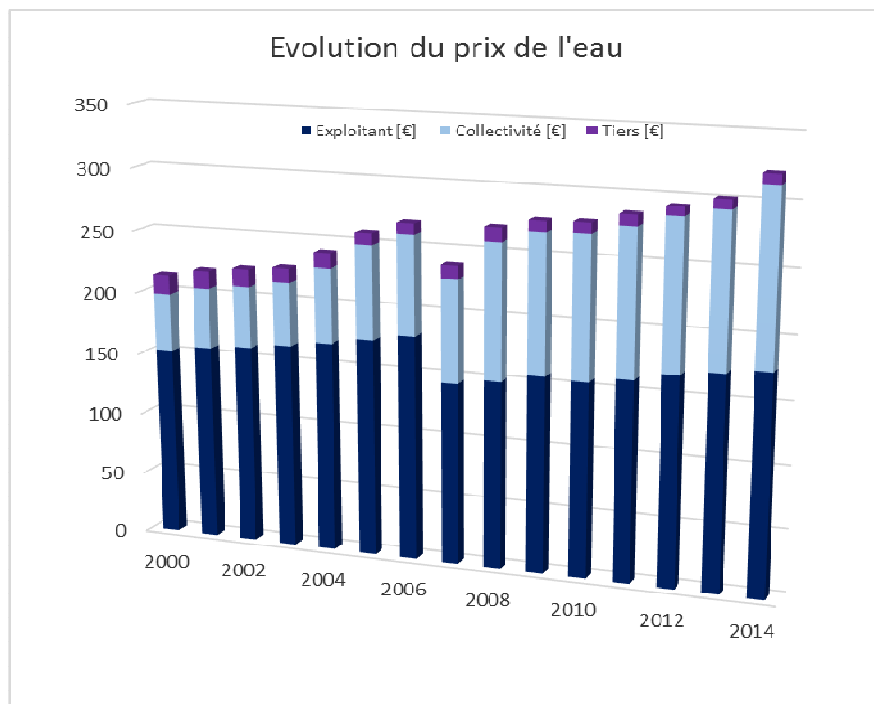
Prix théorique du m ³ de la part « Eau potable » pour un usager consommant 120 m ³ :	2,848 €/m ³
--	------------------------



■ **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000**

Composantes hors TVA de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année).

	Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
Ancien contrat	2000	152,26	46,1	15,73	214,09
	2001	157,02	48,48	14,27	219,77
	2002	160,25	49,2	14,27	223,72
	2003	164,51	50,4	11,88	226,79
	2004	169,2	60	12,06	241,26
	2005	174,64	75	9,07	258,71
	2006	180,55	79,2	9,07	268,82
Nouveau contrat	2007	146,16	81,6	10,54	238,3
	2008	150,75	108	11,22	269,97
	2009	157,91	110,4	8,72	277,03
	2010	156,53	112,8	8,72	278,05
	2011	160,93	116,4	8,72	286,05
	2012	168	118,8	6,98	293,78
	2013	172,28	121,2	7,55	301,03
	2014	176,24	136,8	8,34	321,38



Évolution depuis 2000 :

Total hors TVA : +50,11 %
Exploitant : +15,75 %
Collectivité : +196,75 %
Tiers : - 46,98 %

Évolution depuis 2007 :

Total hors TVA : + 34,86 %

Exploitant : +20,58 %

Collectivité : +67,65%

Tiers : - 20,87 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	626 961 €	655 395€	+4,54%
Autres recettes Recettes liées aux travaux (subvention AESN)	53 732 €	945 656€	+1659,95%
Autres recettes (France Telecom, SYMIPERR)	78 990 €	34 594€	-56,20%
Total autres recettes	132 722 €	980 250€	+638,57%
Total des recettes	759 683 €	1 635 645€	+115,31%

• Recettes de l'exploitant

Type de recette	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	965 257 €	988 552 €	2,41%
<i>dont abonnements</i>	401 938 €	412 406 €	2,60%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-10 252 €	- 8 093 €	-21,06%
Total recettes de vente d'eau	955 005 €	980 459 €	2,67%
Recettes liées aux travaux	76 401 €	66 193 €	-13,36%
Autres recettes (préciser)	32 681 €	30 375 €	-7,06%
Total autres recettes	109 082 €	96 568 €	-11,47%
Total des recettes	1 064 087,00 €	1 077 027 €	1,22%

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

		2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre		2 655 038 €	2 514 179
Remboursements au cours de l'exercice	Capital	140 859 €	135 240 €
	Intérêts	67 778 €	65 173 €

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	72	1	73	0
Paramètres physico-chimiques	83	1	33	0

Aucune non-conformité n'a été relevée par l'ARS en 2014.

Sur le forage de la Noue Plate, aucun dépassement n'a été mesuré en 2014. L'ARS réalise un contrôle mensuel renforcé des teneurs en atrazine sur ce forage.

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	98,6%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,8%	100%

■ PERFORMANCE DU RESEAU

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

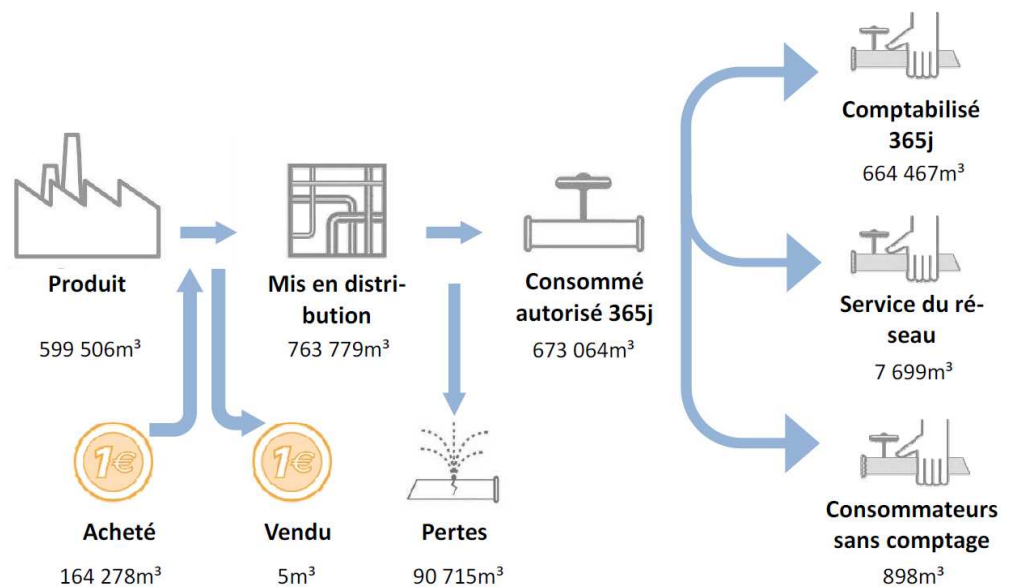
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	85 %	88,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,65	6,59
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	83,8 %	87 %



* incendie, purges, fuites, consommations non comptabilisées...

** les consommations sans comptage estimées correspondent à des volumes autorisés (analyseurs en ligne ...)

*** les volumes de service sont utilisés pour l'exploitation du réseau (purges, nettoyage réservoir, rinçage canalisations, essais poteaux et bouches d'incendie...)

Rendement du réseau de distribution : il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [en %]	86,6	85,4	79,4	78,3	80,9	84,4	85	88,1

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Indice du réseau des volumes non comptés : il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice du réseau des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,99	1,69	1,3	1,27	0,97

Indice linéaire de pertes en réseau : il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de perte [en m ³ /km/j]	1,9	1,60	1,22	1,18	0,89

■ INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : prix du service de l'eau potable (redevances et taxes comprises) au m³ pour 120 m³ :

	2007 (01/01/08)	2008 (01/01/09)	2009 (01/01/10)	2010 (01/01/11)	2011 (01/01/12)	2012 (01/01/13)	2013 (01/01/14)	2014 (01/01/15)
Prix TTC du service pour 120 m ³ [en €/m ³]	2,76	2,84	2,85	2,94	3,00	3,05	3,13	3,26

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

⇒ 1 jour ouvré

■ INDICATEURS SUR LA QUALITE DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [en nbre/1000 abonnés]	3,20	2,21	2,74	1,63	3,93	3,67	4,88	6,77

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements : pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements [en %]	nc	100	99,73	98,40	94,61	100	94,75	100

Taux de réclamations : cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de réclamations [en nbre / 1000 abonnés]	0,36	0,72	0,52	0,17	1,02

Le taux de réclamations est pour 1000 abonnés. Pour l'ensemble du SIAEP de la Forêt de Rambouillet, il n'est donc que de 5,93.

■ INDICATEURS A CARACTERE SOCIAL

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [en %]	1,46	0,5	0,7	0,68	0,58	0,45	0,61	0,64

Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité : abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

Pour l'exercice 2014, le nombre d'abandons de créances reçu par le délégataire est de 8 pour un montant accordé de 702 €.

■ INDICATEURS PATRIMONIAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	94,6%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	79

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

	2013	2014
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	79	79

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [en %]	0,28	0,16	0,11	0,06	0,39	0,09	0,71

Pour assurer le renouvellement du réseau à l'issue de la période d'amortissement comptable (70 ans), ce taux devrait être de 1,5% par an.

■ Opérations et travaux réalisés et à venir de l'eau potable

■ TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
Renouvellement de canalisation à St Hilarion (3865 m) route de Rambouillet	2014
Renouvellement de canalisation à St Léger (980 m) route de Rambouillet	2014
Renouvellement de canalisation à Poigny la Forêt (1035 m) route de St Léger et Route de la Prairie	2014
Renouvellement de canalisation en Adainville (500 m) route des Sergontières et Chemin de la Noue	2014-15
Renouvellement de canalisations à Bourdonné (1700 m) chemin de la Forêt	2014-15

■ TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

Travaux réalisés sur le réseau	
Interventions sur fuite	26
interventions sur fuite de branchements	22
interventions sur fuite sur compteur	13
Remplacement de compteurs	311
Renouvellement de branchements	6
Renouvellement réseau	70.000 € investi à Bourdonné et Adainville
Linéaire inspecté par corrélation acoustique	6247 m

Renouvellement installations	
Bâche Gazeran	Renouvellement clôture
Gazeran Batonceau	Renouvellement armoire électrique
	Renouvellement de la surpression
	Renouvellement de la pompe du forage du bâtiment Transformateur

Au cours de l'année 2014, 36 branchements ont été créés et 311 compteurs remplacés

■ RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de branchements	5 313	5 380	5 427	5 469	5 505	5 539	5608	5649	5685
<i>dont branchements plomb au 31 décembre</i>	1 933	1 933	1 749	1 248	921	612	150	44	38
% de branchements plomb restant au 31 décembre	36 %	36 %	34 %	26 %	23 %	19%	2,67%	1,87 %	0,1 %
Branchements plomb supprimés pendant l'année	0	0	184	501	327	309	462	106	6

■ REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE

Surpresseur Gros Taillis (noté URGENT dans le rapport du délégataire)

Installation initiale provisoire donc non adaptée à la longévité. L'Algeco abritant la station de surpression est très endommagé et l'isolation se dégradant, l'hydraulique tant à se corroder rapidement.

Forage La noue de la Plate

La dérogation d'exploitation de cette ressource n'est plus active, le moindre dépassement de norme en pesticides risque de donner lieu à une demande d'arrêt de la production du Préfet.

Forage Les Bréviaires – Forage Hermeray

Absence de périmètre de protection de la ressource et de DUP.

Réservoir St Léger

Apparition de fissures sur l'extérieur de l'ouvrage au niveau de la cuve

Réservoir Bourdonné

L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (Arbres sur les bas côtés)

A noter également la présence de petites infiltrations/calcifications sur le haut de la cuve.

Réservoir Adainville

L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (Arbres sur les bas côtés)

A noter également la présence de petites infiltrations/calcifications sur le haut de la cuve.

Réservoir Bâche Gazeran (Reculé)

Présence de petites infiltrations/calcifications sur le haut de la cuve.

Le délégataire recommande la pose de vannes :

Adainville (chemin de la Tuilerie),

Bourdonné (Lieur Dit « Chaude Joute »),

Les Bréviaires (chemin de Malbranche),

La Hauteville (route de l'épinette)

car un grand nombre d'abonnés serait privé d'eau en cas d'intervention sur le réseau. Il serait nécessaire de poser des robinets vanne afin de limiter le nombre d'abonnés impacté.

Le délégataire recommande également le renouvellement des canalisations suivantes :

Le Breuil : remplacement de 250 m sur le feeder,

Mittainville : renouvellement de la canalisation rue du Pavé,

La Boissière Ecole : Renouvellement de la canalisation rue des Ecoles,

St Hilarion : Renouvellement de la canalisation du Fléau (d'Emancé à St Hilarion),

Hermeray : Renouvellement de la canalisation Rue du Gros Chêne - rue de l'Eglise,

Les Bréviaires : Renouvellement de la Rue Neuve,

Adainville : Abandon de la canalisation de 50 rue du Feu de St Jean et report sur la canalisation de 150 de la même rue,

Hauteville : Bouclage entre les rue des Brières et rue de la Boissière,

Saint Hilarion : Renouvellement de la canalisation au Bois Billard (1500 m),

Mittainville : Renouvellement de la canalisation rue des Noues.

Le délégataire signale que les bâtiments « Transformateur » aux forages de Saint-Léger, au surpresseur de Batonceau et aux forages d'Hermeray sont très dégradés. Une réhabilitation de ces ouvrages s'avère nécessaire.